

**PREFECTURE DE LA NIEVRE
PREFECTURE DE LA COTE-D'OR
PREFECTURE DE LA SAONE-ET-LOIRE**

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE INTERDEPARTEMENTALE

Travaux de restauration de la végétation rivulaire des cours d'eau par la mise en défens de zones sensibles dans les départements de la Nièvre, de la Côte-d'Or et de la Saône-Et-Loire

Il sera procédé du 26 août au 3 octobre 2013 inclus à une enquête publique dans 47 communes, (31 dans la Nièvre, 10 en Saône-et-Loire et 6 en Côte d'Or) visant à déclarer d'intérêt général les travaux de restauration de la végétation rivulaire des cours d'eau par la mise en défens de zones sensibles suite à la demande du Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Morvan.

Pendant toute la durée de l'enquête, un dossier et un registre d'enquête seront déposés dans les mairies d'Alligny-en-Morvan, Avrée, Poil, Chiddes, Fléty, Fours, Thaix, Montaron, Saint-Honoré-les-Bains, Onlay, Préporché, Vandenesse, Villapourçon, Moulins-Engilbert, Saint-Léger-de-Fougeret, Sermages, Saint-Péreuse, Limanton, Maux, Blismes, Château-Chinon Ville, Châtin, Dommartin, Saint-Hilaire-en-Morvan, Dun-sur-Grandry, Larochemillay, Luzy, Millay, Sémelay, Rémilly, Cercy-la-Tour, Tavernay, Sommant, Chissey-en-Morvan, Lucenay-l'Eveque, Saint-Prix-en-Morvan, la Grande Verrière, Saint-Léger-sous-Beuvray, la Comelle, Etang-sur-Arroux, Saint-Didier-sur-Arroux, Saint-Martin-de-la-Mer, Blanot, Brazey-en-Morvan, Ménessaire, Savilly et Villiers-en-Morvan.

Le dossier pourra être consulté dans les mairies susmentionnées aux heures habituelles d'ouverture des bureaux. L'arrêté d'ouverture d'enquête publique sera consultable sur le site internet des préfectures de la Nièvre: www.nievre.gouv.fr (rubrique enquêtes publiques) de la Saône-Et-Loire : www.saone-et-loire.gouv.fr et de la Direction Départementale des Territoires de la Côte d'Or : www.cote-d-or.equipement-agriculture.gouv.fr (rubriques eau - enquêtes publiques).

Les observations du public pourront être :

- soit consignées sur les registres d'enquêtes déposés dans les mairies concernées par l'enquête publique ;
- soit adressées par écrit à Monsieur Gérard MILLERAND, conseiller d'éducation en retraite, commissaire enquêteur, à la mairie de Château-Chinon Ville - B.P. 21 - 58120 CHATEAU-CHINON Ville, siège de l'enquête.

En cas d'empêchement, M. MILLERAND sera remplacé par M. Claude BRAIDY, architecte en retraite, commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition des personnes qui désireraient lui faire part de leurs observations, à l'occasion de permanences dans les mairies de :

- LUZY (58) : le lundi 26 août 2013 de 14 H 00 à 17 H 00
- CHÂTEAU-CHINON VILLE (58) : le mercredi 11 septembre 2013 de 9 H 00 à 12 H 00
- MOULINS-ENGILBERT (58) : le mardi 17 septembre 2013 de 9 H 00 à 12 H 00
- SAINT-MARTIN-DE-LA-MER (21) : le mardi 24 septembre 2013 de 9 H 00 à 11 H 00
- LUCENAY-L'EVEQUE (71) : le vendredi 27 septembre 2013 de 9 H 00 à 12 H 00
- ETANG-SUR-ARROUX (71) : le jeudi 3 octobre 2013 de 14 H 30 à 17 H 30

Des informations sur ce dossier pourront être demandées auprès de Madame Charlotte BEZY, (tél. 03.86.78.79.39) - mél. charlotte.bezy@parcdumorvan.org - Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Morvan – 58230 Saint-Brisson.

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur dans les mairies concernées par l'enquête, dans les préfectures de la Nièvre, de la Côte d'Or et de la Saône-Et-Loire pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.